

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION STRAALTECHNIEK INTERNATIONAL NV/SA

Numéro d'entreprise 0422440839/ À télécharger intégralement sur www.straaltechniek.net

1. Généralités

1.1 Les présentes conditions générales sont applicables à tous les actes juridiques et conventions, tels que mais non limité à la location de machines et autres équipements (associés) et accessoires (ci-après les "Marchandises") par Straaltechniek International NV/SA ou une de ses sociétés de groupe (ci-après "Straaltechniek") à un cocontractant (ci-après le "Client").

1.2 Les dérogations à ces conditions ne seront applicables que pour autant qu'elles aient été confirmées par écrit par Straaltechniek. L'application des conditions générales du Client est expressément rejetée.

1.3 Si une quelconque disposition des présentes conditions s'avérait être nulle, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Dans ce cas, les Parties vont se concerter afin de convenir d'une nouvelle disposition selon l'esprit des présentes conditions.

2. Offres

2.1 Les offres et offertes de Straaltechniek sont sans engagement. Une offre acceptée par le Client peut être révoquée sans frais par Straaltechniek dans les 5 (cinq) jours ouvrables après l'acceptation.

2.2 Si et pour autant qu'une garantie spécifique fait défaut, les informations et échantillons fournis sont considérées comme indicatives, et Straaltechniek est autorisée à les modifier.

2.3 Straaltechniek est autorisée à fournir des Marchandises de fabrication ou de marque différentes à condition que ces Marchandises aient les mêmes caractéristiques pertinentes.

3. Période de location

La période de location (ci-après la "Période de location") relative aux Marchandises :

-prendra effet le jour de la livraison des Marchandises au Client ;

-prendra fin le jour de la restitution des Marchandises à Straaltechniek.

Le jour de livraison est inclus dans la Période de location. Straaltechniek est autorisée à mettre fin de manière anticipée à une Période de location de durée indéterminée en observant un délai de préavis de 3 mois.

4. Loyer et paiement

4.1 Le loyer s'entend en euros et sera payé en avance chaque mois, semaine ou jour à l'office du siège social de Straaltechniek (en fonction de la Période de location) contre facture adéquate.

4.2 Faute de paiement ou en cas de paiement en retard, le Client est redevable d'un intérêt de retard de 1.5% par mois majoré d'une indemnité forfaitaire de 10% de l'impayé, à un montant minimum de 150,- euros.

4.3 À la première demande de Straaltechniek, le Client est en tout temps - à la prise d'effet ou à tout moment de la Période de location - obligé à payer une garantie ou caution égale au loyer d'un (1) mois ou bien un autre montant convenu.

5. Livraison des Marchandises et inspection

5.1 Sauf convention contraire, les Marchandises seront mises à la disposition du Client pour être utilisées par lui, et prêtes au transport, chez Straaltechniek, Aartselaar, Belgique. Au terme de la Période de location, les Marchandises seront restituées par le Client à Straaltechniek, Aartselaar, Belgique, sauf convention contraire. Le Client se chargera du transport et est responsable de tous dommages et frais causés par ou survenus pendant le transport.

5.2 A la livraison, le Client inspectera les Marchandises. Tout dommage ou défaillance des Marchandises sera consigné par écrit par Straaltechniek et le Client ensemble. Faute de consignation par écrit, les Marchandises sont considérées être livrées en bonne condition.

6. Entretien, utilisation et réparation

6.1 Le Client prendra soin que les Marchandises ne soient pas utilisées, stockées ou actionnées de façon imprudente, irréfléchie ou incorrecte.

6.2 Le Client garantit que les Marchandises ne soient pas réparées par le Client ou par des tiers, ou que soient utilisés des pièces ou matériaux (de consommation) qui n'ont pas été livrés ou approuvés par Straaltechniek.

6.3 Le Client devra utiliser et entretenir les Marchandises conformément aux directives y relatives ou en défaut, en bon père de famille et conformément à l'état de la technique. Le Client est tenu de retourner les Marchandises à

Straaltechniek en bonne condition de fonctionnement et sans dommages ou défauts, quels qu'ils soient.

7. Propriété

7.1 Les Marchandises seront et resteront en tout temps la Propriété exclusive de Straaltechniek, et aucun détail d'un contrat de location, quel qu'il soit, ne pourra être interprété de façon à résulter dans la constitution d'un droit ou d'un titre, quels qu'ils soient, au bénéfice du Client, en dehors des droits du locataire.

7.2 Le Client ne permettra pas que les Marchandises soient grevées ou soumises à un droit limité. Le Client informera Straaltechniek sans tarder si les Marchandises sont ou seront saisies ou grevées, de quelque manière que ce soit.

7.3 Les Marchandises sont munies d'une plaque nominative portant la mention que les Marchandises sont la propriété exclusive et illimitée de Straaltechniek. Le Client n'enlèvera, ne couvrira ou ne rendra autrement illisible cette plaque dans aucune circonstance.

8. Sous-location et localisation

8.1 Le Client n'est pas autorisé à sous-louer les Marchandises ou à céder ou transférer à des tiers, quels qu'ils soient, les droits du Client en vertu de quelque contrat de location, sans l'autorisation préalable par écrit de Straaltechniek.

8.2 Les Marchandises seront utilisées exclusivement au chantier du Client ou à tout autre site préalablement indiqué.

9. Responsabilité du client

9.1 Le Client garantira et préservera Straaltechniek de toute action en justice pour tout dommage et toute perte des Marchandises pendant la Période de location.

9.2 Le Client garantira et préservera Straaltechniek de toute action en justice pour tous frais, pertes, amendes, dommages et frais juridiques (éventuels) subis par Straaltechniek, et relatifs à un dommage personnel (y compris les dommages résultant d'un décès), aux dommages aux marchandises et/ou à une lésion patrimoniale subies par les Marchandises ou leur utilisation, actionnement, transport ou stockage. Le Client restera responsable des Marchandises jusqu'à la fin de la Période de location et la transmission des Marchandises à Straaltechniek.

9.3 Le Client renonce à toute créance envers Straaltechniek liée au dommage et/ou à la perte subis directement ou indirectement par le Client et résultant du fait que les Marchandises ne sont pas conformes ou non appropriées aux travaux visés.

10. Subrogation

En cas de dommage ou de perte aux Marchandises, Straaltechniek sera autorisée à se substituer au Client en ce qui concerne le droit du Client à récupérer ce dommage ou cette perte auprès d'un tiers, quel qu'il soit. Le Client signera tous les documents nécessaires à préserver les droits de recours susnommés. Le Client donnera sa coopération complète à Straaltechniek et/ou ses assureur(s) à faire valoir le respect de leurs droits, et n'agira point en sorte que la valeur de la créance sera (possiblement) limitée, de quelque manière que ce soit.

11. Assurance

Le Client conclura pour son propre compte une assurance responsabilité globale et une assurance tous risques couvrant les dommages et/ou pertes de Marchandises prévoyant une couverture minimale de 2 500 000,- euros.

12. Responsabilité et distance

12.1 Straaltechniek et le Client peuvent convenir par écrit que la responsabilité du Client sera limitée ou exclue, et que l'obligation mentionnée ci-dessus relative à une assurance tous risques couvrant les dommages et/ou pertes de Marchandises sera annulée.

12.2 Nonobstant toute restriction ou exclusion de la responsabilité, le Client restera responsable des dommages aux Marchandises et de tous les frais et dommages y résultant pour Straaltechniek si (i) le dommage résulte d'une faute lourde ou de dol de la part du Client, y compris mais non limité à l'utilisation des Marchandises de façon imprudente, irréfléchie ou incorrecte ; (ii) le dommage résulte de l'utilisation, de l'actionnement ou du stockage inapproprié ou incorrect des Marchandises, de la négligence de l'entretien

normal ou des réparations par le Client ou des tiers, ou de l'utilisation de pièces ou de matériaux (de consommation) qui n'ont pas été livrés ou approuvés par Straaltechniek.

13. Garantie

13.1 Straaltechniek ne garantit d'aucune manière, ni implicitement ni explicitement, entre autres la condition des Marchandises et la mesure où elles sont appropriées au travail visé ou à l'application spécifique. Toute responsabilité légale est exclue.

13.2 Straaltechniek réparera aux dérogations à la spécification contractuelle, en procédant à son choix à la réparation des Marchandises ou à la mise à disposition de Marchandises de remplacement. Cette obligation exclut toute responsabilité des frais et/ou dommages subis par le Client à la suite d'une telle dérogation.

13.3 Cette obligation ne s'applique pas aux dommages ou défauts résultant de l'utilisation, du stockage ou de l'actionnement peu judicieuse, de réparations par des tiers et de l'utilisation de pièces ou de matériaux (de consommation) qui n'ont pas été livrés ou certifiés par Straaltechniek.

13.4 Si l'accès aux Marchandises est obstrué, comme par exemple par des constructions ou des installations à des sites non accessibles sans dispositifs auxiliaires, les frais liés à l'accessibilité des Marchandises seront pour le compte du Client.

14. Suspension et résiliation

14.1 Si le Client manque à une quelconque de ses obligations contractuelles, Straaltechniek est autorisée à suspendre ses obligations contractuelles pour autant qu'elle le juge raisonnablement nécessaire, en maintenant ses autres droits et créances.

14.2 Si Straaltechniek a des doutes raisonnables sur la capacité de paiement du Client, elle est autorisée à suspendre ses obligations jusqu'à ce que le Client ait constitué une sûreté suffisante.

14.3 Si le Client, après mise en demeure par écrit, ne satisfait pas dans un délai raisonnable à ses obligations en vertu des alinéas précédentes, ou s'il a quelque retard de paiement de plus de 30 jours après le délai imparti, Straaltechniek est autorisée à résilier la convention de manière extrajudiciaire et avec effet immédiat, sans être redevable d'aucune indemnisation de dommages ou de frais.

14.4 Straaltechniek est autorisée à résilier la convention avec effet immédiat ou à suspendre ses obligations, en cas de cessation de l'activité opérationnelle, en cas de liquidation, de (requête) en faillite et/ou redressement judiciaire.

14.5 Si le Client est en défaut, que Straaltechniek a des doutes raisonnables sur la capacité de paiement du Client ou bien immédiatement après la résiliation du contrat de location, Straaltechniek est autorisée à reprendre les Marchandises et à cette fin, elle dispose d'un droit d'accès à tous les sites et bâtiments. Dans ce cas, le Client sera responsable de tous les dommages et frais subis par Straaltechniek.

15. Responsabilité

15.1 Straaltechniek n'est responsable des dommages, paiements, pertes, frais, dépenses et créances du Client que s'ils résultent directement de défaillances imputables à Straaltechniek.

15.2 Toute responsabilité légale et/ou contractuelle de Straaltechniek expire en tout temps 18 (dix-huit) mois après la livraison.

15.3 La responsabilité légale et/ou contractuelle complète de Straaltechniek (y compris mais non limitée à la responsabilité produit) est limitée en tout temps à la valeur totale de l'ordre.

15.4 Toute responsabilité de Straaltechniek des dommages indirects, tels que mais non limité aux dommages consécutifs, perte de bénéfice, interruption d'activité, réduction de la valeur du fonds de commerce et prétentions d'utilisateurs finaux est expressément exclue.

15.5 Les exclusions et restrictions mentionnées ci-dessus sont non seulement applicables aux responsabilités contractuelles, mais encore aux responsabilités légales, et sans tenir compte des dispositions contraires, quelles qu'elles soient, dans les présentes conditions ou dans la convention.

15.6 Les Parties ont expressément convenu les exclusions et restrictions mentionnées ci-dessus. Cette répartition des risques a été utilisée explicitement comme assiette pour la fixation des prix de l'ordre soumis aux présentes conditions.

16. Confidentialité et propriété intellectuelle

16.1 Pendant l'exécution de tout ordre ou convention et après, le Fournisseur est tenu à une stricte confidentialité vis-à-vis toute information et savoir-faire commercial et technique, telles que mais non limité aux informations produits, prix, clients et autres relations de Straaltechniek (ci-après "Information confidentielle").

16.2 Straaltechniek se réserve tous les droits de propriété intellectuelle (tels que mais non limité aux droits de banque de données, droits de modèle et droits d'auteur, savoir-faire, brevets et droits sur les inventions, informations, données ou processus (dans tous les cas, immatriculés ou non, et y compris le droit de procéder à l'immatriculation).

Tout support d'une quelconque propriété intellectuelle ou Information confidentielle restera ou deviendra la propriété de Straaltechniek, et ne sera pas copié, présenté à des tiers ou utilisé d'une autre manière sans autorisation expresse de Straaltechniek, indépendamment de la question si Straaltechniek aura oui ou non été chargée des frais de production ou de présentation de ces supports. Le Client est tenu de remettre ces supports à Straaltechniek, à sa première demande.

16.3 Straaltechniek est autorisée en tout temps à mentionner le Client en tant que référence.

17. Choix du droit applicable et élection de for

17.1 Le droit applicable est le droit belge, à l'exclusion des dispositions relatives au règlement des conflits de loi.

17.2 Le juge civil belge d'Anvers a la compétence exclusive.